

CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes ingénieur territorial, Directeur des Services Techniques (DST) de la commune d'INGÉVILLE (20 000 habitants).

Vous êtes en charge du patrimoine bâti de votre collectivité. Conformément aux dernières évolutions législatives en matière de patrimoine tertiaire, votre collectivité doit s'engager dans une démarche active de gestion de son patrimoine.

Dans un premier temps, le maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les enjeux du décret tertiaire.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine d'INGÉVILLE.

12 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Suivre et optimiser la performance des bâtiments » – Jean-Paul Stéphant – *Techni.Cités* 338 – décembre 2020 – 2 pages
- Document 2 :** « Le décret tertiaire et son arrêté « méthode » : décryptage juridique, aspects opérationnels » – Olivier Ortega – *Le Moniteur* – 7 mai 2020 – 4 pages
- Document 3 :** « Les obligations d'actions pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires. Une démarche globale d'éco-responsabilité » – *CEREMA* – juillet 2020 – 8 pages
- Document 4 :** « Éco énergie tertiaire : Construisons ensemble la transition énergétique » – Ministère de la transition écologique – *opérat.ademe.fr* – 2020 – 4 pages
- Document 5 :** « L'intracting, un nouveau-né dans le financement des travaux énergétiques » – Véronique Garcia – *Techni.Cités* – 4 décembre 2018 – 5 pages
- Document 6 :** « Diminuer la consommation énergétique des bâtiments » (extrait) – *CEREMA* – 2019 – 4 pages
- Document 7 :** « Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire » – *Journal Officiel* – 2019 – 5 pages
- Document 8 :** « Pourquoi rénover les bâtiments de ma collectivité ? Quelques chiffres » – *driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr* – juillet 2020 – 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.